

Inflation : peut-on comparer avec les années 80 ?

La Belgique a déjà connu des taux d'inflation aussi élevés qu'aujourd'hui dans les années 70 et 80. Y a-t-il des similitudes entre les époques ? Quels remèdes ont été appliqués ? Décodage.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

L'inflation très élevée que l'on observe actuellement est exceptionnelle mais ne constitue pas une première. La Belgique a déjà connu une première période de forte inflation entre 1973 et 1977 avec un sommet en 1975 à 12,8 %. Puis une deuxième, consécutive au second choc pétrolier, qui s'est étendue de 1980 à 1984. Peut-on tracer des parallèles entre les deux époques et en particulier avec celle du début des années 80, lorsque l'inflation s'est installée durablement ? S'il y a bien des similitudes, la situation est tout de même assez différente.

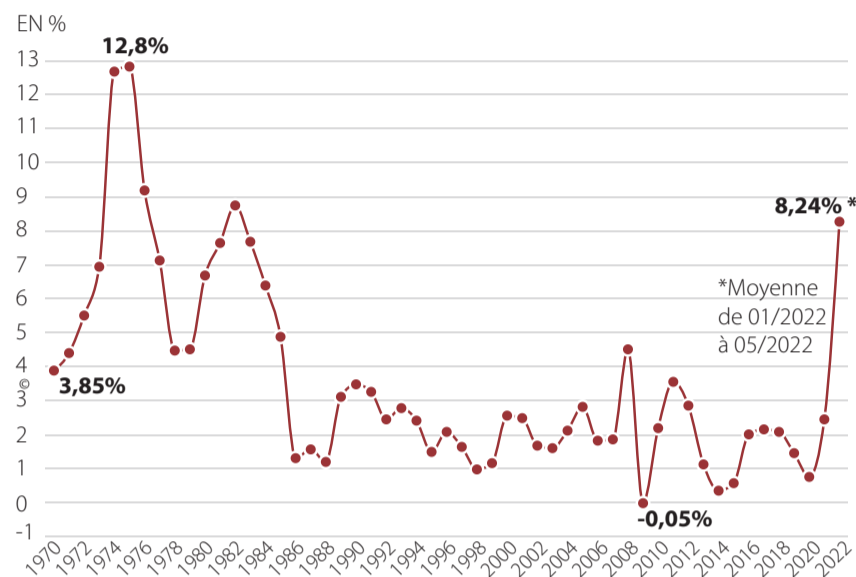
Les causes tout d'abord. En 1979, c'est encore une fois l'envolée du prix du baril qui provoque la poussée d'inflation. Sous les effets conjugués de la révolution iranienne, de la guerre Iran-Irak et du redémarrage de la demande mondiale à la suite du premier choc pétrolier, le prix du baril est multiplié par 2,7 entre le milieu de l'année 1978 et 1981. « C'est donc un choc de l'offre qui provoque l'inflation, souligne Luc Denayer, secrétaire général du Conseil central de l'économie. En 2021, l'inflation est partie d'un choc de la demande. On a vu les prix de tous les produits augmenter : matières premières énergétiques mais aussi agricoles, industrielles... et ce bien avant la crise ukrainienne qui n'a fait que s'ajouter au reste. Cette inflation est venue en grande partie des politiques budgétaires et monétaires accommodantes menées ». A noter que cette analyse n'est pas partagée par tout le monde et que certains économistes considèrent qu'on est aussi confronté à un choc de l'offre.

Pour l'économiste Etienne de Callatay (Orcadia asset management), il est tentant de faire des rapprochements entre les deux époques car dans les deux cas, « on assiste à un ralentissement économique couplé à une accélération des prix » mais les apparences sont « trompeuses », insiste-t-il. « Le ralentissement par exemple était beaucoup plus marqué il y a quarante ans. Aujourd'hui, les prévisions économiques laissent à penser qu'on sera toujours en croissance à la fin de l'année et les années suivantes. Le taux de chômage était aussi beaucoup plus élevé et augmentait alors qu'aujourd'hui il est bas et diminue ». Autre différence de taille : le poids de l'énergie dans l'économie était plus important. « Il fallait à l'époque trois fois plus de barils de pétrole qu'aujourd'hui pour réaliser la même quantité de PIB. La hausse du prix du pétrole avait donc plus d'impact ».

Compétitivité en berne

L'économiste Henri Bogaert, qui travaillait au Bureau du plan à l'époque avant d'en prendre la direction en 1992, souligne, lui, le gros problème de compétitivité et de rentabilité dont souffraient les entreprises belges. « L'inflation qu'on a connue en 1973 a eu des effets gigantesques en termes de perte de compétitivité car on avait l'indexation automatique des salaires et pas l'Allemagne. Les entreprises soumises à la concurrence internationale ne pouvaient pas répercuter les hausses de leurs coûts salariaux dans le prix de vente et voyaient leurs marges se réduire ». Ce phénomène a, selon lui, été

Evolution de l'inflation depuis 1970



Source : Statbel, l'office belge de statistiques.

accentué par le fait qu'on était en pleine période de mondialisation et que de grands secteurs industriels tels que la sidérurgie, le verre, le textile devaient affronter une nouvelle concurrence provenant de pays en voie de développement et perdaient des parts de marché. « On avait un déficit commercial vis-à-vis de l'étranger qui était gigantesque, se souvient-il. La Belgique était un peu l'enfant malade de l'Europe. Aujourd'hui, le tableau est différent. Le tissu économique belge est bien mieux adapté à la mondialisation et le niveau de profitabilité des entreprises est assez élevé, ce qui leur permet de mieux absorber le choc ». Il n'y a plus non plus de déséquilibre marqué de la balance des opérations courantes.

Contrairement à 2022, la Belgique entre donc en 1979 dans la crise en trainant derrière elle un gros problème de compétitivité que la nouvelle envolée des prix du baril ne va faire qu'exacerber du fait de l'indexation automatique des salaires. Cela va la forcer à affronter le problème et à devoir ajuster son économie en pleine récession. Cela se fera dans la douleur. Pour les entreprises et pour les ménages...

Dévaluation du franc

Pour restaurer la compétitivité de l'économie belge, le gouvernement tente d'abord le Maribel, un tax shift qui consiste à diminuer les cotisations sociales pour les secteurs les plus fragilisés et à compenser celles-ci par une hausse de la TVA. Insuffisant. La Banque nationale défend alors l'idée d'une diminution imposée des salaires. D'autres sont plutôt partisans d'une dévaluation du franc belge, option qui n'est plus possible aujourd'hui avec l'euro. Les débats font rage entre économistes. C'est finalement cette seconde possibilité qui sera retenue par le politique. En février 1982, le gouvernement Martens opte pour une dévaluation de 8,5 %. Ce faisant, la Belgique provoque un nouveau choc inflationniste puisque les biens importés de l'étranger deviennent du jour au lendemain plus chers. « C'est la raison pour laquelle on a eu de l'inflation aussi longtemps dans les années 80 », indique Luc Denayer.

Pour que la dévaluation atteigne l'objectif visé, il faut impérativement neutraliser son côté inflationniste sur les salaires. Pendant les six mois suivants celle-ci, le gouvernement décide de blo-

quer tous les revenus (salaires, revenus des indépendants, des capitaux...). Ensuite trois sauts d'index (6 % au total) sont imposés aux Belges entre 1983 et 1986. Deux sauts d'index ne serviront cependant pas à améliorer la compétitivité des entreprises mais bien à combler le déficit de l'Etat qui prend des proportions abyssales. Les entreprises doivent reverser l'équivalent de l'indexation à l'Etat. Cette perte de pouvoir d'achat passe évidemment mal dans la population. Les premiers mois de 82 sont marqués par de nombreuses grèves et manifestations. « Il y a eu un compromis politique à l'époque, explique Luc Denayer. On a décidé de protéger les plus faibles et on a accepté la dureté de l'ajustement pour les autres. Les allocations sociales minimales ont été réindexées beaucoup plus rapidement ainsi que les gens qui travaillaient au salaire minimum ».

Taux élevés

Durant cette période, non seulement les Belges perdent du pouvoir d'achat mais ils sont en outre confrontés à des taux d'intérêt extrêmement élevés. Craignant d'autres dévaluations, les marchés financiers n'acceptent de prêter aux Belges qu'avec une prime de risque élevée. C'est l'époque des taux d'intérêt à deux chiffres pour les crédits hypothécaires. Cumulés à des déficits budgétaires importants, ces taux élevés ont aussi pour effet de provoquer un emballement de la dette belge. C'est le fameux effet boule de neige dont on paie encore aujourd'hui le prix, avec une dette publique bien supérieure à celle de la plupart des pays européens. Il faudra attendre le contre-choc pétrolier de 1985 et l'effondrement des prix du baril pour que les taux baissent.

PODCAST



Vols annulés : quels sont les droits des passagers ?

Un podcast à écouter sur notre site ou notre application.



Les grèves annoncées par Brussels Airlines et Ryanair vont sans aucun doute chambouler les plans de nombreux voyageurs cet été. © BELGA

Grève de Ryanair les 24, 25 et 26 juin : à quelles perturbations faut-il s'attendre ?

Un demi-litre d'eau par voyage et par membre du personnel de cabine (hôtesse et stewards), uniquement durant cette saison estivale et à l'essai. C'est, selon le syndicat CNE, la seule avancée concrète proposée par Ryanair qui avait promis de nouvelles propositions pour ce vendredi aux syndicats alors que la menace de grève couvait déjà depuis plusieurs jours. Pas de quoi relancer les négociations, selon la CNE. L'appel à la grève les 24, 25 et 26 juin, comme dans d'autres pays d'Europe (Espagne, Italie, Portugal et peut-être d'autres) est donc officiellement déposé. Dans sa dernière missive, Ryanair estime pourtant avoir réalisé « des progrès significatifs. Cependant, la délégation semble être obsédée par la coordination avec d'autres pays pour soutenir leurs menaces de frappes qui ne sont même pas soutenues par l'équipage dans ces pays. » Et Ryanair affirme refuser de négocier quoi que ce soit sous la menace d'une grève. Sauf que, répètent les syndicats, francophone et néerlandophone, ça fait des semaines que Ryanair ne répond pas aux demandes concrètes du

personnel et, avant tout, au respect des lois sociales en Belgique dans l'application des salaires et des conditions de travail. Ryanair « promet d'y travailler » si la menace de grève est levée. Des promesses auxquelles les syndicats ne croient plus. « Les grèves ne feront rien d'autre que nuire à des emplois, de coûter le salaire des équipages et de retarder ou d'empêcher l'amélioration des conditions de travail et si nous devons traverser un été de grèves pour que cela soit clair pour la délégation, alors qu'il en soit ainsi » poursuit Ryanair. Malgré l'accumulation d'annonces de grève du personnel (du moins celui qui répond à l'appel syndical), Ryanair a jusqu'ici estimé que ces remous sociaux ne créeront que quelques désagréments sur l'ensemble des 2.500 vols effectués chaque jour en Europe. À travers l'Europe, les syndicats estiment, eux, que la grève annoncée de trois jours, engendrerait des désagréments qui risquent sans doute de provoquer un peu plus que de légères turbulences sur les vols et que Ryanair devra appliquer les réglementations nationales comme promis en 2019. ÉRIC RENETTE